

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-5-3

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU DENEIGEMENT DES SITES DE SKI

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération N° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de :

- ❖ fixer le montant de la participation exceptionnelle du Département au déneigement des zones situées hors domaine public départemental à 75 969,75 €, montant représentant 50 % des dépenses réelles des collectivités,
- ❖ imputer cette participation sur la section de fonctionnement sachant que 40 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2009 et que des crédits complémentaires d'un montant de 35 971 € ont été demandés en DM2 sur l'opération générique 589 du programme F744. Ces crédits sont à répartir comme suit:
 - 61 269,31 € sur l'opération générique 589 du programme F744, chapitre 65, nature 6561, fonction 94,
 - 14 700,44 € sur l'opération générique 589 du programme F744, chapitre 65, nature 6568, fonction 94,
- ❖ verser la participation départementale comme suit :
 - Syndicat Mixte du site du Lac Blanc : 30 643,62 €
 - Syndicat Mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges : 22 492,15 €

- Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon : 8 133,54 €
- Commune de Kruth : 12 581,44 €
- Commune de Dolleren : 2 119 €

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions